

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-quatre, le 11 avril, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur
Didier ROUCHOUSE, Maire le 5 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence
de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT (à partir
de la délibération 2024_04_18) et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe
CELLE, conseillers municipaux délégués.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-
KELLY, Mme Karine PAULET (à partir de la délibération 2024_04_16), Mme Delphine BONNET,
M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Laetitia SABATIER, M. François AKAKO et
Mme Manon GOURDY, Conseillers*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON

Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Manon GOURDY

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

M. Hervé BONHOMME pouvoir à M. Willy BERTHASSON

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à M. François AKAKO

Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Guy VEROT (jusqu'à la délibération 2024_04_17)

Mme Karine PAULET (jusqu'à la délibération 2024_04_15)

Mme Rose Marie ABRIAL

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Laetitia SABATIER*

Objet : Récapitulatif des indemnités des élus 2023

(Délibération 2024_04_02)

Vu l'article L2123-24-1-1 du CGCT, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat,

Monsieur le Maire a présenté l'état récapitulatif des indemnités 2023. Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/04/2024
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 22/04/2024

Pour Copie conforme

Le 16/04/2024

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE